

RETROSPECTIVE DES PARTIS POLITIQUES AU GABON

ET

NECESSITE D'UN PARTI UNIQUE (1)

(1) conférence faite au Premier Séminaire du Parti Démocratique
Gabonais (8-15 septembre 1969)

publié in PREMIER SEMINAIRE DU PARTI DEMOCRATIQUE
GABONNAIS; SPECIAL DIALOGUE
(Editions Paul BORY Monte-Carlo
T. 3.000 - D. 03.70) pp. 13-24

--o--

Le cheminement des partis politiques au Gabon est indissociable du processus de la marche de l'Afrique française vers l'indépendance. En effet, c'est après la deuxième guerre mondiale qui pendant cinq ans permit aux soldats français et notamment au Général de Gaulle de voir se renouveler spontanément le sacrifice des vies humaines innombrables données de 1914 à 1918 par les colonies françaises pour la défense de la France que le Général de Gaulle jeta, en janvier-février 1944, pendant la Conférence Africaine de Brazzaville, les bases qui devaient servir de fondement d'abord à l'Union Française, puis à l'autonomie interne, à l'indépendance enfin.

Quatre étapes peuvent ainsi être distinguées dans l'évolution des partis politiques au Gabon.

PREMIERE ETAPE

- La première étape est caractérisée par l'inexistence de partis politiques gabonais, d'une part, et par l'adhésion de nos représentants au sein des Assemblées françaises à des partis politiques français.

Braquons notre regard sur cette étape :

Les premières élections étaient fixées pour octobre 1945. l'A.E.F. fut répartie en trois juridictions électorales :

- la juridiction du Gabon-Moyen-Congo,
- la juridiction de l'Oubangui-Chari,
- la juridiction du Tchad.;

et dans chacune de ces juridictions, un double collège : celui des blancs et assimilés ; et celui des indigènes.

a Au Palais-Bourbon où débarquent les élus et où ces derniers trouvent un hémicycle où chaque parti politique français a ses places bien déterminées, l'un prend place dans les rangs communistes parmi des communistes ; l'autre siège avec les socialistes français.

Cette Première Assemblée Constituante dura quelque sept mois et fut remplacée, après les élections de juin 1946, par la Deuxième Assemblée Constituante. Le député du Deuxième Collège, réélu, vira progressivement vers le communisme. Le nouvel élu du Premier Collège milita dans les rangs de l'U.D.S.R. (Union Démocratique et Socialiste de la Résistance).

DEUXIEME ETAPE

A partir de la Deuxième Constituante, candidats élus et

candidats malheureux, chacun chercha à regrouper ses électeurs dans un parti politique. On assiste alors, dans le cadre géographique de la juridiction Gabon-Moyen-Congo, aux naissances suivantes (1) :

- le Parti Progressiste Congolais (le P.P.C.) ;
- l'Union Démocratique et Socialiste Gabonaise (U.D.S.G.) ;
- le Parti Démocrate Africain (2) ;
- le Parti Socialiste Africain ;
- et l'U.D.D.I.A.

Estimant probablement peu nécessaire de fonder un parti politique qui n'aurait eu que peu de partisans parmi les autochtones à cause du double collège ; et probablement parce que les voix européennes ne pouvaient que très difficilement lui être aliénées par un non-Européen ; l'élu du Premier Collège se contenta de demeurer dans un parti essentiellement français : l'U.D.S.R.

Que peut-on déduire de la perception de ces différents partis ?

- 1°/ - pour le deuxième collège seul, cinq partis au minimum, sont créés. Cinq cloisonnements des électeurs pour ne pas dire cinq divisions virtuelles ;
- 2°/ - les fondateurs de ces partis se rattachent tous à des partis politiques métropolitains ainsi que l'attestent ou leur profession de foi ou, pour les élus, leur position et situation dans l'hémicycle du Palais-Bourbon : le groupe des Indépendants d'Outre-Mer n'est pas encore réalisé ;
- 3°/ - ces partis n'ont pas d'essence et de personnalité bien leur ; ce sont de sortes de prolongements, de sortes de filiales

(1) - Nous ne citons que les plus importantes.

(2) - La profession de foi de M. ISSEMBE datée du 9 septembre 1945 est ainsi intitulée : "PROFESSION DE FOI DE ISSEMBE (EMILE), CANDIDAT DU PARTI DEMOCRATE AFRICAIN". Ledit parti existait donc "de facto" à cette date, probablement embryonnaire ou simplement conceptuel, car la CIRCULAIRE n° 12/PDA du 1er août 1946, qui annonce l'existence "de jure" de ce parti indique : "Après cinq mois de vaine attente, d'inquiétude et aussi de doute quant à notre succès, le PARTI DEMOCRATE AFRICAIN vient enfin d'être connu officiellement en tant qu'Organisme Politique. Ainsi malgré les sourdes intrigues et la suspicion, malgré...notre inébranlable volonté, notre persévérance...ont eu raison des multiples rejets de nos statuts..."

des partis politiques français : le Parti Progressiste Congolais et le parti progressiste français ne sont différenciés dans leur appellation respective que par un adjectif: CONGOLAIS mis à la place de FRANCAIS ; il en est de même de l'UDSG où le R (Républicain) du sigle UDSR est remplacé par le G (Gabonais) dans le sigle UDSG ; quant au PARTI DEMOCRATE AFRICAIN, il est d'obédience socialiste française ;

4°/ - la dénomination "Parti Progressiste Congolais" révèle le régionalisme stérilisant de l' élu d'alors. Ce dernier, en effet, n'était pas l' élu du Moyen-Congo seul, mais du Gabon et du Moyen-Congo. Et, bien que géographes, chroniqueurs et hauts fonctionnaires français entendissent par CONGO la réunion du GABON et du MOYEN-CONGO, il ne demeurerait pas moins pour l'homme de la rue, pour l'électeur et pour tous les citoyens du deuxième collège, pour les indigènes donc, que CONGOLAIS et GABONAIS désignaient et désignent deux réalités bien distinctes. Et le représentant du Gabon-Moyen-Congo au Deuxième Collège ne peut être considéré comme ignorant à l'époque cette distinction opérée au niveau de l'homme de la rue et par l'homme de la rue comme d'ailleurs par le Gouvernement Français lui-même (tout dépendait de l'optique, de l'objet et du moment de réflexion...) : cet élu ne put, somme toute, se mettre au-dessus des particularismes et rivalités régionaux qui étaient alors vivaces entre le Gabon et le Congo (1) ;

5°/ - des dénominations demeurent inchangées, alors que, au sein du Parlement français, leur fondateur, le secrétaire général du Parti représenté par ledit sigle, change d'étiquette : on passe du parti socialiste au MPR tandis que le sigle du parti demeure toujours le même. Un même sigle - (et plusieurs concurrents aventure semblable) - eut ainsi de facto au minimum deux orientations différentes, parfois divergentes ;

6°/ - les statuts de ces différents partis sont tous pour des causes toutes nobles, sublimes, humanitaires ; défense de

(1) - N'oublions pas que les Gabonais n'avaient pas alors pardonné à l'administration coloniale l'abandon de Libreville comme Capitale Fédérale de l'A.E.F.

la personne humaine, défense des droits de l'homme ;
"libération de l'homme de l'ignorance, de la maladie, de la
misère" (1) ; ... " progrès et émancipation de l'aborigène, ...
bonheur et émancipation..." (2) etc... ;

7°/ - ces différents partis, semblables par leurs buts et objectifs,
se combattent réciproquement au niveau de la réalisation.
Ceux qui, à l'époque, comprenaient déjà assez bien les choses,
purent s'en rendre compte et doivent bien se le rappeler ;

8°/ - grande partie sinon la totalité des énergies était mobilisée
surtout pour dénigrer l'adversaire, pour préparer les élec-
tions suivantes.

EN RESUME

En résumé. ON ABOUTISSAIT, SOIT A UNE NEUTRALISATION RECIPROQUE
DES FORCES VIVES DU PAYS, SOIT A UN AMOINDRISSEMENT, SOIT A UN
EPUISEMENT DE CES DERNIERES.

On voit, en outre, poindre le primat de l'affectivité sur
l'entendement, décelé par l'incapacité d'un élu de se mettre au-
dessus du régionalisme.

On comprend, enfin, l'indifférence politique et le peu de
conscience civique du citoyen gabonais étonné et dérouté par LES
CHANGEMENTS D'ETIQUETTE DE NOS REPRESENTANTS AU SEIN DES ASSEMBLEES
FRANCAISES.

TROISIEME ETAPE

En octobre 1946, les élections de la 1ère Assemblée Légis-
lative Française se déroulent dans une A.E.F. répartie non plus
en trois juridictions mais en quatre :

- la juridiction du Gabon,
- " du Moyen-Congo,
- " du l'Oubangui-Chari,
- " du Tchad.

Le collège unique est institué. Le Gabon est alors représen-
té en France par trois représentants: l'un au Palais-Bourbon l'autre
au

(1) - Statuts de l'UDSG

(2) - Profession de foi déjà citée.

Palais du Luxembourg et le troisième à Versailles, siège de l'Assemblée de l'Union Française.

L'on a ainsi au Gabon en 1952 :

- l'U.D.S.G.

- et le B.D.G.

auxquels s'adjoignit, en 1958, à la veille du 28 septembre 1958, le P.UN.GA, fondé par un élément dissident de l'UDSG. Dissidences dues à des rancœurs qu'il serait trop long de relater ici. Disons, somme toute, que le P.UN.GA (Parti de l'Unité Gabonaise) se réclama d'être le proclamateur et le propagandiste du NON pour le référendum du 28 septembre 1958.

A l'accession donc du Gabon à l'indépendance, en août 1960, les électeurs gabonais se distinguaient en UDSG, en BDG et en P.UN.GA qui devint POUNGA, puis familièrement OMPOUNGA, terme mièné qui signifie VENT (c'est-à-dire par extension : celui qui balaie... les autres partis, les partis alors existants) parce que, ^{pour} le P.UN.GA, les partis alors existants composaient avec un néo-colonialisme non moins néfaste que le colonialisme réel officiellement et "de jure" enterré.

Que constate-t-on alors ?

- 1°/ - le multipartisme subsiste, persistant ;
- 2°/ - les fondateurs de ces partis se dégagent progressivement du paternalisme des partis français, acquièrent une personnalité à coloration et à résonance de plus en plus africaines ;
- 3°/ - les rivalités politiques contenues et freinées judicieusement par l'autorité française pendant la période de l'Union Française iront grandissantes, épuisant davantage les forces vives de la nation, fatiguant les volontés les meilleures, paralysant ou tout au moins retardant le développement ;
- 4°/ - les rivalités politiques ne servent le plus souvent que de couverture, de camouflage à des rivalités essentiellement INTER-PERSONNELLES : pendant la période de l'Union Française (de 1946 à 1958) on se dénigrait et se combattait afin de pouvoir siéger, soit au Palais-Bourbon, soit au Palais du Luxembourg, soit à Versailles ; de 1958 à 1960, on intrigue pour s'approprier la place de Premier Ministre ; à partir de 1960, on polarise son intelligence et son énergie vers l'accaparement de la première place de la Nation : la Présidence de la République.

En règle générale, c'est le SOMMET que, ou bien par paliers successifs ou bien alors directement et le plus rapidement possible, - l'on vise lorsque l'on crée un parti.

Et comme, d'une part, il n'y a et ne peut y avoir qu'un SOMMET, qu'un Chef, et comme, d'autre part, ce Chef est là pour un temps bien déterminé qui ne peut et ne doit nullement être écourté par la seule volonté d'un seul citoyen, on recourra à la cabale, au coup d'Etat etc... ;

- 5°/ - ces rivalités entre hommes politiques, rivalités, répétons-le, essentiellement inter-personnelles, finissent presque toujours sinon toujours par dégénérer en rivalités inter-ethniques. Le processus de cette dégénérescence, nous l'avons, dès 1960, exposé : dans le paragraphe réservé à la CO-EXISTENCE DES MINORITES ETHNIQUES in "Facteurs d'Intégration et de Désintégration du Travailleur Gabonais à son entreprise".

Nous avons cette année, dans DIALOGUE (numéro de mars 1969), développé ce processus de dégénérescence afin de mettre en garde le citoyen gabonais contre les exploitations possibles de l'ethnisme par d'aucuns, entendu qu'un averti en vaut deux ;

- 6°/ - ces rivalités inter-ethniques entretiennent entre les différentes ethnies du pays des tensions prêtes à exploser à la moindre étincelle ;

- 7°/ - ces explosions, ces bagarres et pourquoi pas ? ces guerres civiles n'entraînent que fort rarement la mort de leur(s) ^{fo-}mentateur(s) car ces derniers n'hésitent pas à se soigneusement abriter : ils ne se mêlent jamais dans la bagarre. Ce sont, le plus souvent, des innocents qui sont violentés, pillés, massacrés...

Nous n'allons pas ici retracer la désolation, la catastrophe, la fuite des capitaux, la stagnation et - cela arrive parfois - la régression que de tels conflits engendrent.

En 1964, le Gabon échappa de justesse à la catastrophe.

Nous citerons uniquement alors le Brazzaville de janvier 1959, où dégénéra en conflit inter-ethnique la rivalité politique, plus exactement la rivalité inter-personnelle de deux leaders politiques, originaires l'un du Nord, l'autre du Sud.

L'actuelle guerre du Biafra et toutes ses conséquences que le monde entier déplore est l'aboutissement de rivalités professionnelles entre fonctionnaires et employés nigériens d'ethnies différentes. Rivalités professionnelles inter-individuelles habilement exploitées et converties en rivalités inter-ethniques (sentiments de supériorité des uns, d'infériorité des autres ; sentiments ou réels ou réciproquement prêtés aux uns par les autres, etc...) qui conduisirent au massacre bien connu des Ibos avant la sécession, massacre qui entraîna cette dernière.

QUATRIEME ETAPE

Voilà pourquoi le Président BONGO, soucieux d'épargner les vies humaines et de ne pas faire fuir les capitaux étrangers sans lesquels le décollage économique du Gabon ne peut s'effectuer décidé, d'autre part, à réaliser la fusion des ethnies, sans laquelle la NATION GABONAISE ne demeurera qu'un vain mot, sans laquelle les querelles inter-personnelles seront toujours guettées par d'habiles intrigants et arrivistes qui sauront toujours à plus ou moins longue échéance les faire plus ou moins dégénérer en querelles et rivalités inter-ethniques ; - voilà pourquoi le Président A.B. BONGO mit fin au multipartisme et créa, par voie de conséquence, le parti unique.

Voilà la première partie des réponses qu'une rétrospective des partis politiques de la juridiction électorale d'abord du Gabon-Moyen-Congo, puis du Gabon détaché du Congo, enfin du Gabon indépendant, dicte. Ces réponses découlent de la perception même des phénomènes sociaux, des comportements et attitudes tant des électeurs et de la masse que de la majorité des leaders et sollicitateurs des voix des électeurs. Car, lorsque en mars 1968 fut créé le parti unique, une question dut spontanément se poser chez plus d'un Gabonais, chez plus d'un non-Gabonais tant au Gabon même qu'à l'étranger : pourquoi cette détermination, cette décision de n'admettre au Gabon qu'un parti unique ?

A cette même question nous allons apporter une deuxième série de réponses d'un ordre tout autre. Car nous n'oublions et ne pouvons oublier que nous avons été et demeurons acculturés par le monde occidental. Et quand bien même nous l'oublierions ou chercherions à y passer outre, cet oubli, cette restriction mentale, engendrerait une gêne, un malaise.

En effet, disons-le dès le départ, le multipartisme a de tous temps obtenu, et de façon spontanée, les faveurs de la pensée et du monde occidental ; monde et pensée libres par défi-

niton, par essence, par tendance etc... si bien que toute tendance, toute velléité au monopartisme est considérée ou alors perçue, par l'occidental notamment et pourquoi pas ? par l'Africain acculturé par l'Occident, comme révélatrice d'un socialisme, voire d'un communisme qui n'ose encore s'avouer. Nous-même devons reconnaître que ce n'est qu'au contact des phénomènes sociaux objet de nos réflexions et de nos manipulations depuis onze ans, que nous sommes arrivé progressivement à percevoir tout d'abord les avantages et les inconvénients, plus exactement à percevoir progressivement les inconvénients du multipartisme ; les avantages de ce dernier étant classiquement mis en relief dans les universités occidentales. Perception qui nous conduisit à peser et soupeser le mono et le multi-partisme et à opter pour le monopartisme (1).

Les structures occidentales furent pendant longtemps considérées comme des modèles-idéaux, des catégories fondamentales, sortes de moules auxquels le réel doit bon gré mal gré s'adapter alors que c'est plutôt dans une sorte d'inter-adaptation (adaptation réciproque), de limage réciproque, que structures et réalité doivent se façonner.

Cette conception quasi sacrée des structures occidentales a vécu sinon est en train d'expirer. Bien plus, l'on se demande présentement si les structures et les institutions qui ou bien ont fait leurs preuves, ou bien font leurs preuves dans les pays développés ont du fait de leur efficacité en Europe acquis une consécration, un pouvoir magique, qui les rend alors nécessairement, obligatoirement, infailliblement efficaces dans les pays sous-développés.

Le multipartisme avait et toujours a pour fondement la notion de liberté humaine, de liberté de pensée, et par voie de conséquence, la notion de dignité de la personne humaine. "Je pense donc je suis". A partir du moment où je cesse de penser je cesse également d'être, d'exister. C'est donc m'assassiner que m'empêcher

(1) Dans une conférence faite en séance plénière au mois d'août 1968 en Hollande dans le cadre du 2° Congrès Mondial de Sociologie Rurale, nous affirmions déjà notre option, notre préférence pour le mono-partisme. Nous écrivions : "... même si le parti unique - désapprouvé généralement par l'Occident mais qui pour l'Afrique actuelle est, à notre avis, une nécessité quasi vitale - ..." (cf. ci-dessus p. 48 ; cf. Sociologia Ruralis vol. VIII n° 3-4 1968 p. 314)

de penser. Est-ce que je pense réellement, est-ce que je suis réellement moi-même, être libre, est-ce que je dispose réellement de mon libre-arbitre (ce terme démocratique tant usité !) à partir du moment où l'on ne me laisse plus penser comme je le veux, comme je l'entends ? La philosophie classique, cette science qui pendant des siècles guida et dicta la conduite des peuples et des nations, répondait **NEGATIVEMENT** :

la sociologie n'était pas encore née, bien moins encore la psychosociologie.

Voilà pourquoi la notion de liberté est intrinsèquement liée à la conception du multipartisme chez l'occidental. Voilà pourquoi le monopartisme est considéré comme une régression, comme révélatrice d'une mentalité régressive, d'une mentalité primitive, de LA MENTALITE PRIMITIVE.

La sociologie, venons-nous de dire, encore moins la psychosociologie, n'était pas encore née.

La notion de liberté fut donc, pendant des siècles, développée par les philosophes seuls.

Ces philosophes, que j'admire pourtant en tant que philosophes, étaient tous sans exception jusqu'à la Révolution Française des enfants issus soit de la noblesse, soit de la bourgeoisie, et nullement, pas que je sache, du tiers-état. Le cloisonnement, l'étanchéité qui exista jusqu'au 19ème siècle entre, notamment, ces deux premiers ordres et le troisième était tel que les philosophes occidentaux, auteurs de la littérature, scientifique pour l'époque, que les Universités enseignent sur la notion de **LIBERTE**, notion qui est, ne l'oublions pas, le cheval de bataille des partisans du multipartisme, n'ont réfléchi sur la notion de liberté que par et dans une sorte de repli sur eux-mêmes, que par une réflexion sur leurs propres castes, que par l'observation de leur propre milieu, de leur propre entourage.

Car avec la stratification sociale on ne peut mieux étanche d'alors, il était impensable que la mentalité du tiers-état pût produire quelque manière de concevoir et d'organiser l'existence susceptible d'être, dans l'échelle des valeurs, censée supérieure à quelque manière que ce soit ou de la bourgeoisie, encore moins, de la noblesse, susceptible donc d'être considérée comme **MODELE**, comme **TYPE**. Et les méthodes actuelles d'approche et d'investigations n'étaient pas encore inventées.

Le brassage progressif des trois ordres en Europe coïncida avec le déclin de la traite des nègres et la naissance de la colonisation de l'Afrique. La sociologie naissante fut appâtée par la littérature des premiers chroniqueurs qui écrivirent sur le nègre. Pour des raisons de plusieurs ordres, les philosophes-sociologues de l'Europe se penchèrent davantage sur la mentalité du tiers-monde et presque pas du tout sur la mentalité du tiers-état. Avait-on confusément senti en Europe que l'étude objective et généralisée du bas-peuple européen conduirait inévitablement à la découverte de similitudes comportementales et attitudinales susceptibles de compromettre les idéologies, les motivations qui servaient de justifications à la philosophie, à la théorie de la colonisation ? Nous constatons en tous cas que les grands sociologues du 19^e siècle ont surtout, à travers les chroniqueurs, observé le monde africain et sud-américain.

La conception occidentale de la notion de liberté demeure ainsi, grâce à un concours de hasards, quasiment INCHANGE.

"Liberté, liberté chérie,

"Combats avec tes défenseurs"...

proclame depuis cent soixante-dix-sept ans le peuple français dont nous avons par héritage bien des qualités tant bonnes que mauvaises ; proclama pendant cent vingt ans le peuple gabonais.

Le multipartisme est donc un héritage qui nous vient du colonisateur que nous avons eu jusqu'à naguère comme maître et instructeur.

Il est par conséquent tout naturel de voir l'usage qu'en fit et qu'en fait notre ex-colonisateur, la France, bien plus l'Europe.

Nous ne remonterons nullement aux temps les plus reculés de l'histoire de France. La tranche allant de 1946 à 1968 suffit largement. Qu'y voit-on ?

L'hémicycle du Palais-Bourbon - pour ne citer que cette Assemblée la plus importante ou tout au moins la plus connue - comprenait plusieurs groupes dont nous ne citerons que :

- les MRP
- les radicaux
- les socialistes
- les communistes

La liberté d'expression du citoyen fut telle pendant cette

période que l'on assista à une multiplication des partis grâce ici à des scissions, là à des créations etc... Il suffisait, à la veille d'élections, de savoir habilement exploiter telle ou telle faiblesse du plan gouvernemental pour bâtir un programme de réformes. Et, comme toute oeuvre humaine est inévitablement imparfaite et ne peut que tendre vers le parfait, lequel ne peut jamais être atteint, il est facile à tout opposant, à tout arriviste, de trouver aux meilleurs gouvernements du monde quelque imperfection à laquelle des techniques plus ou moins connues de dénigrement auront vite fait de donner des proportions agrandies. Ainsi naquit entre autres le poujadisme, parti étrange qui alliait à l'agressivité un folklorisme de mauvais aloi et d'un genre tout nouveau. Dès sa création même, le premier geste de ce parti fut un acte négatif, destructeur. Le refus, vivement recommandé aux commerçants et artisans, de payer les taxes, fut le moyen principal d'action de ce parti. Ce négativisme, cet abus de la liberté, ne pouvait durer. Le grand succès obtenu aux élections de 1956 fut suivi de tendances scissionnistes très marquées. Les leaders de la scission agissaient eux aussi au nom de la liberté de pensée, de la liberté de s'exprimer, de la liberté tout court.

Toujours au nom de cette liberté on vit surgir des groupes tels le groupe progressiste à gauche, et, à droite, l'Action Française, groupe minuscule mais très agissant qui n'hésitait pas à utiliser la force pour d'abord se faire connaître, puis s'imposer.

Nous ne sommes pas historien. Nous ne nous attarderons donc pas à une énumération exhaustive des partis politiques qui siégèrent au Palais-Bourbon pendant la décade ici considérée. Leurs comportements et attitudes, voilà l'objet de notre attention. Et tous nous savons que ces comportements et attitudes conduisirent non seulement à des pugilats qui ternirent l'honorabilité du Palais-Bourbon mais à une succession de gouvernements dont les plus éphémères durèrent quelque vingt-quatre heures. Bilan de cette prolifération des partis politiques :

- une baisse progressive du franc ;
- peu de travail constructif ; car, le gouvernement en place commençait le plus souvent par critiquer sinon dénigrer le plan du gouvernement renversé ; il élaborait ensuite un sien programme de travail qu'il n'avait pas bien souvent la chance même d'entamer sinon d'élaborer entièrement ; car, au nom de la liberté, des mécontents, des contestataires venaient de le renverser. D'autres méfaits peuvent être cités.

Bref, ce fut pour la France une évolution régressive, une amorce de dépendance de plus en plus accusée à l'endroit des USA notamment, une dégénérescence telle que le peuple français poussa un ouf ! lorsque le Général de Gaulle, en 1958, reprit en main les destinées de la France.

Grâce au régime présidentiel instauré, grâce également à une inclination hautement marquée pour le monopartisme ou tout au moins pour assurer au parti gouvernemental la majorité au sein de l'Assemblée Nationale, le Général de Gaulle redressa le franc, releva le pouvoir d'achat du Français, rétablit le rayonnement de la France, permit à celle-ci de recouvrer son indépendance par le remboursement d'une bonne partie des dettes contractées.

Evidemment ce redressement économique, social, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur fut acquis au détriment d'une certaine restriction de la liberté, ou plus exactement par une délimitation judicieuse du champ de la liberté, par une distinction de la liberté d'une part, de la licence (ou utilisation abusive de la liberté) d'autre part. Car, de 1946 à 1958, la pensée et l'opinion françaises avaient progressivement glissé vers une confusion de plus en plus prononcée de la notion de liberté et de la notion de licence (ou utilisation désordonnée de la liberté). Mais ce redressement obtenu grâce au retour plus ou moins populairement accepté de la liberté dans les limites de la raison pratique fit naître une nostalgie. La nostalgie de la liberté de naguère, de la liberté de la 4ème République.

L'exploitation de cette nostalgie mêlée à l'exploitation des imperfections inévitables à tout gouvernement conduisit à ce déchaînement de rancœurs et d'ambitions jusqu'alors contenues dont le 13 mai 1968 fut le summum. La France fut au bord de la guerre civile. Et pour les fauteurs de trouble, c'est, affirment-ils, pour libérer la liberté opprimée.

Des innombrables conséquences de cette crise de mai 1968 opérée, nous dit-on, pour recouvrer la liberté nous ne citerons que la dévaluation de 12,50% dont le franc vient d'être frappé ; la baisse du pouvoir d'achat du Français dans l'orbite de l'Europe des six etc...

On se demande alors si réellement quelque individu - peu importe qui il est - a le droit au nom d'une liberté mal comprise et par conséquent mal définie, de faire cesser ou tout au moins de retarder, soit d'entraver le développement socio-économique de la Nation.

SANS LE MOINDRE ATERMOIEMENT, NOUS REPONDONS : NON.

La liberté sans restriction est incontestablement un frein au développement. Or, le Gabon fait partie des pays à urgemment développer ; il ne peut donc pas se payer le luxe de laisser libre cours à la liberté individuelle au détriment du développement de la nation tout entière.

La restriction, la canalisation de la liberté n'est pas une innovation. L'éducation donnée aux enfants a pour fondement et assise une restriction judicieuse de la liberté ; et le discredit grandissant de la méthode MONTESSORI est dû dans une mesure nullement mince à un élargissement démesuré du champ de la liberté. Ne dit-on pas communément des enfants mal élevés : "ils ont été laissés trop libres..." Il en est de même des masses, des peuples et des nations. 1869 de liberté tue.

La canalisation de la liberté a, par contre, donné de bons résultats lorsqu'elle est scientifiquement, donc méthodiquement, menée. Elle a présidé au décollage économique de l'U.R.S.S. et a permis à celle-ci d'être aujourd'hui une des deux plus grandes puissances tant économiques que scientifiques de notre planète. Et le cas de l'Espagne ne peut nullement infirmer notre affirmation car la canalisation de la liberté n'y est pas opérée en vue du développement et social. EN RESUME DONC LA NOTION DE LIBERTE MISE EN AVANT PAR LES ADVERSAIRES DU MONOPARTIEME ENGENDRE UN FAUX-PROBLEME, CAR NOTION MAL DEFINIE, MAL COMPRISE.

Les arguments d'ordre philosophique en faveur du multipartisme sont, concluons-nous sans hésitation, des arguments qui découlent d'une conception bourgeoise de la liberté, conception dont nous avons retracé plus haut la genèse. Si les grands philosophes occidentaux avaient braqué leur regard sur le bas-peuple, sur les descendants de ceux que l'on appela dédaigneusement à une époque SERFS ET VILAINS ils auraient sûrement été amenés par la perception même des faits et gestes de ces derniers à se demander si le bien du tiers-état n'est pas intrinsèquement lié à une canalisation des libertés, de la liberté individuelle voire collective.

Albert-Bernard BONGO à un certain moment se demanda si le bien-être socio-économique non pas du tiers-état mais tiers-monde et plus particulièrement du Gabon n'est pas, dans le contexte actuel, intrinsèquement lié à une canalisation des libertés, de la liberté individuelle voire collective. Il répondit, et à juste titre, par l'affirmative.

La prospérité économique d'aucuns pays dits capitalistes - pays où par principe la liberté des individus est grande, est, comme on dit, SAUVEGARDEE - peut être ici mentionnée pour infirmer notre affirmation et notre conclusion. N'oublions cependant pas que cette prospérité, telle aux U.S.A., telle en Afrique du Sud, est obtenue ici par la minorité, là par la majorité blanche, grâce à l'oppression - il n'est même plus ici question de canalisation - grâce, disons-nous, à l'oppression des libertés de la population nègre. La prospérité des pays qui colonisèrent d'autres pays, - la prospérité de Rome pendant la colonisation de la Gaule, par exemple ; la prospérité de l'Europe pendant la traite des nègres et durant la période coloniale - illustre hautement la théorie à savoir que la prospérité économique est en corrélation étroite avec la canalisation de la liberté ; entendu que "IN MEDIO STAT VIRTUS". La France de la Vème République vit croître son pouvoir d'achat, son train de vie grâce à la CANALISATION ET LIMITATION DE LA LIBERTE. Et dans nos pays africains où l'ethnisme (le tribalisme, comme disait une génération d'ethnologues) est un instrument parfois opératoire, certains groupes ethniques ou tout au moins certains leaders de certaines ethnies ne prônent-ils pas, n'ont-ils pas prôné l'oppression de certaines minorités ethniques afin d'acquérir avec moins d'effort un mieux-être économique ? Leurs comportements ne prouvent-ils pas suffisamment que le bien-être, le mieux-être, la croissance économique ne s'obtient que soit par limitation judicieuse de sa propre liberté, soit par une oppression de la liberté d'autrui ?

La troisième et dernière série d'arguments en faveur du parti unique découle de la perception même de la distribution spatiale des habitants du Gabon.

Chaque être humain, chaque Gabonais donc, est conditionné par plusieurs facteurs, plusieurs vecteurs : son lieu de naissance, son appartenance à une ou à plus d'une ethnie ; son engagement effectué par ses parents ou par lui-même, à une ou à plus d'une religion ; sa participation à un ou à plus d'un courant, soit culturel, soit idéologique etc...

C'est différentes participations et appartenances - l'appartenance au lieu de naissance étant ici incluse - sont autant de générateurs qui ont présidé à la croissance mentale et civique de chacun de nous, qui ont contribué donc à l'organisation lente mais progressive de notre personnalité, qui, pareillement à certains mo-

ments de notre existence, entrent en conflits, mettant en danger l'unité et la tendance à l'unité de notre personnalité, engendrant ainsi parfois des crises de conscience qui peuvent aller jusqu'à ou bien désorganiser plus ou moins profondément la personnalité (on est alors malade mentalement), ou bien alors restructurer plus ou moins grandement celle-ci : on est alors un être qui a changé, qui a viré vers... ce que les uns appelleront ou peuvent appeler bien et que d'autres peuvent appeler mal. Bien ou alors mal, selon l'optique que l'on s'est donnée : optique englobant la nation ou alors optique se bornant au seul cadre de l'ethnie pour ne citer que cette dualité d'optiques.

La diversité des courants idéologiques et plus précisément politiques, - avons-nous vu plus haut -, peut, dans certaines situations, dans certains cadres, donner naissance à des conflits dont l'ampleur peut mettre en danger la vie même de la nation. Ce taux de probabilité est grandement augmenté dans les pays composés d'une mosaïque d'ethnies, car par définition et par essence, une ethnie est constituée de "groupe(s) d'individus géographiquement voisin(s) au départ, primitivement assez isolé(s), ayant des ancêtres communs, ayant un même idiome, constitué(s) de croyances, d'attitudes et de comportements semblables et dont le champ perceptuel, cognitif, social... était, et demeure davantage clos qu'ouvert : bref, un groupe d'hommes qui - et c'est là une de ses tendances, et pas des plus faibles -, face à certaines circonstances, face notamment à d'autres groupes linguistiquement différents, parle, pense, croit agit et se comporte dans ses joies et dans ses peines comme s'il était un seul individu, un seul être.

Chaque ethnie se caractérise donc par une micro-vision du monde bien sienne ; par des structures et des substructures qui s'harmonisent plus qu'elles ne se heurtent et qui - apparemment nous semble-t-il - ont davantage de contrastes que d'affinités avec les structures et substructures des autres ethnies. Ajoutons, pour terminer, que c'est un univers davantage régi par l'affectivité que par l'entendement.

C'est ainsi que les minorités nationales, raciales, voire peut-être culturelles..., dans des contextes sociaux donnés, peuvent avoir des allures, des comportements et des attitudes semblables aux attitudes et comportements des ethnies et des clans.

Ces comportements et attitudes sont d'ordre plus affectif que rationnel. Leur évolution qui va de la logique des sentiments vers le primat de l'entendement est fonction du niveau intellectuel

atteint ; de l'entourage humain qui a été le nôtre à chacun de nous, notre vie durant ; de la distance séparant de nos niveaux d'aspirations senties le niveau d'aspirations que notre culture, nos capacités, notre personnalité, peuvent véritablement nous permettre de réaliser.

Plus cette dernière distance est grande, plus nous sommes guetté par l'envie, la jalousie, l'inquiétude, dont calomnie et médisance... sont des exutoires. L'on peut alors aller jusqu'à prôner l'hégémonie de notre ethnie afin d'acquérir avec moins d'effort et de compétence des places que notre compétence réelle ne peut nous procurer.

Plus notre entourage est ou a été homogène, en l'occurrence donc intra-ethnique (ou homo-ethnique), plus nos réactions face à des individus qui nous sont différents parce que n'étant pas de notre groupe ethnique sont guettées par l'affectivité. Et vice versa.

Le contexte ethno-géographique du Gabon, comme d'ailleurs de l'Afrique noire, est tel que, pour la quasi-totalité des Négro-Africains, cette évolution vers le primat de la raison sur le sentiment ne dépasse que chez de rares personnes la limite qui sépare de l'entendement l'affectivité. Ainsi donc, peut-on sans se tromper, affirmer que notre continent est largement caractérisé par le primat de l'affectivité sur la raison.

Le taux de ce primat varie suivant le cadre (ou zone) ethno-géographique. Et trois sortes de zones caractérisent les pays ou la presque totalité des pays d'Afrique noire.

Dans une étude (1) consacrée à la jeunesse gabonaise, et en particulier dans le paragraphe intitulé : ETHNISME ET NATIONALISME, des analyses trop longues à reprendre ici nous ont conduit à la distinction de trois zones de structuration des mentalités au Gabon :

- des zones nationalisantes ;
- des zones de contact, de délimitation ;
- des heartlands.

1°/ - Les heartlands ou zones à tendance isolationniste sont

(1) - cf. COMPORTEMENTS, ATTITUDES & NIVEAUX D'ASPIRATIONS DE LA JEUNESSE SCOLAIRE GABONAISE (ORSTOM Libreville, 1967) 146 p. (tome 1) pp. 18 - 30

- caractérisées par le fait qu'elles sont peuplées par une seule ethnie ; d'où leur taux INFIME d'unions inter-ethniques
- 2°/ - les zones de brassage, signalées par un taux de croisements inter-ethniques moyen, peuvent, dans une analyse micro-sociologique, être distinguées en zones de contact naturelles (l'Ogooué-Ivindo, par exemple, où les groupes multi-ethniques Bakota d'une part, Fang de l'autre, apprennent réciproquement à se modeler) et en zones de contact artificielles (chantiers forestiers, v.g.)
- 3°/ - les zones nationalisantes (Libreville, Port-Gentil) se distinguent par un taux de croisements inter-ethniques relativement élevé.

Les comportements-types des populations des trois sortes de zones ci-dessus énumérées diffèrent généralement par le degré de cristallisation qu'ils peuvent atteindre devant des situations données. Le "heartland" est en principe quetté de façon permanente par le monolithisme ; "une armature rigide, une forte concentration et une pression maxima du groupe sur l'individu : tels en sont les traits dominants. Les zones nationalisantes se caractérisent essentiellement par la tendance au multipartisme avec risque constant de découpage des partis politiques selon les divisions ethniques : les fibres profondes de l'affectivité ont encore leur coloration en résonance, mais l'esprit critique et l'atypicalité, facteurs puissants de la fusion inter-ethnique, affaiblissent lentement mais progressivement la tendance à la cohésion intra-ethnique. Entre ces deux influences se situent les zones de contact : les groupes ethniques co-existants sont sensibles à la notion de justice et l'application de cette dernière par les Autorités détermine grandement les attitudes d'inter-attraction ou d'inter-répulsion des groupes ethniques voisins (1).

De cette triple distinction il résulte que les populations de nos pays demeurent encore fort sensibles à l'appel de l'ethnie et ne peuvent que très difficilement y être seurdés.

Voilà pourquoi, en 1967, nous écrivions que (2) :

LA RECONQUETE DES JEUNES ETATS DE L'AFRIQUE PAR LE NEO-COLONIALISME AUSSI BIEN CAPITALISTE QUE SOCIALISTE SE REFERAIT AISEMENT ET SANS COUP FERIR PAR UNE EXPLOITATION JUDICIEUSE ET MACHIAVELLIQUE DES RIVALITES TOUJOURS VIRTUELLES ENTRE ETHNIES.

C'est parce que l'appel de l'ethnie est encore génératrice de bien des comportements, de la plupart des comportements et

(1) cf. Comportements & attitudes de la jeunesse scol. gabonaise p.146
(2) cf. opusc. c. p.29

attitudes de l'homme de la rue, notamment dans les "heartlands", et aussi dans les zones de brassage et dans les zones nationalisantes ; c'est parce que même l'élite - une certaine élite - demeure prisonnière de cet appel enveloppant l'être ; - que les partis politiques au Gabon comme dans tous les Etats composés d'une mosaïque d'ethnies finissent par s'identifier et se superposer à des groupes ethniques dont l'inventaire peut être théoriquement établi, antérieur à la création même du (ou des) parti(s) concerné(s).

L'U.D.S.G. avait le Woleu-Ntem pour fief par l'identification, chez le bas peuple, du fondateur de ce parti et de l'ethnie de ce dit fondateur ; l'U.D.S.G. prospéra dans la Ngounié parce que les populations de ce département identifièrent ce parti politique non pas à son fondateur mais à leur(s) idole(s), de l'époque, enfant(s) de la NGOUNIE.

C'est pour des raisons identiques que le B.D.G. était, au demeurant, le parti des Miènès et des Fangs de l'Estuaire et que le P.UN.GA s'implanta spontanément et fut comme instinctivement accepté dans la NGOUNIE.

Au Congo, le Parti Socialiste Africain, fondé par un Mbochi, enfant du nord, prospéra dans le Nord-Congo ; l'U.D.D.I.A., par contre, créé par un Lari, natif du Sud donc, connut sa célébrité dans le Sud-Congo.

Ces exemples suffisent largement. On reconnaît les catastrophes que les affrontements de ces deux derniers partis produisirent au Congo-Brazzaville, pour ne citer que ce pays-là.

EN CONCLUSION

Parce que la naissance des partis politiques, soit par création, soit par scission au sein d'un parti déjà existant est motivée par des buts parfois égoïstes ; parce que la notion occidentale de liberté est une notion qui fut incomplètement délimitée et définie ; parce que cette même notion de liberté est hélas ! trop souvent confondue avec la notion de licence (ou utilisation abusive de la liberté) ; parce que une canalisation scientifique, donc méthodique, de la liberté est indissociable de la croissance socio-économique ; parce que les structures ethno-géographiques du Gabon en particulier et de l'Afrique noire en général sont essentiellement différentes des structures ethno-géographiques des pays occidentaux ; parce que l'ethnisme (tribalisme) est non seulement une plaie difficilement curable des pays négro-africains mais

encore un instrument opératoire pour les arrivistes ; parce que, enfin, dans le multi-partisme il y a inévitablement dans nos pays superposition et identification des partis politiques à des groupes ethniques donnés ; voilà pourquoi la pluralité des partis est à éviter et que le parti unique, dans l'état actuel des structures de nos pays, se présente comme l'outil le plus efficace pour mener les pays à urgemment développer vers le bien-être, le mieux-être socio-économique,

Libreville 9 septembre 1969

COLLECTION " **S**CIENCES **H**UMAINES **G**ABONAISES "

Articles & Communications Sociologiques

(1962 - 1972)

par Laurent BIFFOT

Publié par le CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE & TECHNOLOGIQUE (CENAREST) dans le cadre de l'INSTITUT DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES (I.R.S.H.) (Ministère de la Recherche Scientifique chargé de l'Environnement & de la Protection de la Nature).

Mai 1977

Biffot Laurent (1977)

Rétrospective des partis politiques au Gabon et nécessité
d'un parti unique

In : Articles et communications sociologiques (1962-1972).
Libreville : CENAREST, 118-137 multigr.

(Sciences Humaines Gabonaises)